

d'expérience. C'est étrangler la liberté créatrice, élément indispensable à la vie d'un organisme de radiodiffusion dans le pays. Deux choses vont de pair ici. C'est une des grandes difficultés qui, soit dit en passant, ne se posent pas aujourd'hui qu'à Radio-Canada mais à toute autre organisation dirigée de main ferme afin d'assurer, d'une part un comportement raisonnable, des contrôles budgétaires efficaces, une certaine solidarité au sein des cadres et, d'autre part, l'esprit créateur. Ce qu'il nous faut, je crois, c'est une direction du personnel qui permette la plus grande liberté possible et le respect des talents créateurs. De cette façon, nous atteindrons un objectif clairement défini.

S'il me reste un instant, je dirais un mot au sujet d'une autre question qui sera sans doute discutée longuement pendant l'étude du bill. On parle beaucoup de la nécessité d'encourager les talents canadiens. Je suis tout à fait convaincu que les talents canadiens ont tout autant droit à une aide, un encouragement, sous forme de dons, de subventions, ou autres, de notre part que n'importe quel autre groupe de notre société. Il est ridicule de prétendre, par exemple, que nous avons des responsabilités envers 3,500 ouvriers de l'acier à Sydney, mais non envers d'autres groupes. Évidemment, nous avons des responsabilités envers les métallurgistes et j'appuie entièrement leur cause. Ils ont toute ma sympathie de Terre-Neuvien.

Néanmoins, il est ridicule de voir le Parlement passer un jour entier, et peut-être bien d'autres encore, à se demander comment on pourra aider 3,500 ouvriers alors qu'on ne tient pas compte de trois ou quatre mille personnes douées de talent créateur qui ont autant de droit à notre considération que les travailleurs de l'acier. Je suis tout à fait d'accord sur ce que je puis véritablement nommer la nécessité de maintenir notre talent créateur. La télévision étant probablement appelée à devenir un véritable instrument de notre talent créateur et la radio-télévision, dans son ensemble, constituant sans doute pour celui-ci une source importante, je fais appel au ministre pour qu'il songe à la mise en commun des talents créateurs de notre pays. Peut-être est-ce d'ailleurs bien à cela qu'elle pense. Je ne connais aucun pays au monde, y compris les États-Unis, qui se limite à un seul véhicule d'expression, à un seul type de débouché quand il s'agit de procurer le maximum de possibilités aux artistes et aux écrivains. Ceux-ci n'écrivent pas, ne pratiquent pas leur art en vue d'un seul et unique véhi-

[M. Jamieson.]

cule. Tous les modes d'expression se chevauchent. Nous avons besoin de quelque chose qui donne à ceux qui sont doués de ces talents la considération et le niveau de vie auxquels ils ont droit. Je vous le dis, nous n'atteindrons pas réellement notre but si nous limitons à la télévision les débouchés offerts au talent. Même Radio-Canada recevant du Parlement l'aide la plus généreuse qu'on pût imaginer ne suffirait pas à cette tâche.

Une heure de production cinématographique coûte entre \$80,000 à \$150,000. Certaines émissions sont moins chères, mais nos besoins actuels sont de cet ordre. Radio-Canada elle-même ne parviendrait pas à les remplir, malgré toutes ses ressources, et même si elle affectait une partie de sa direction et de ses services administratifs à la programmation comme il serait juste. Seul un organisme qui grouperait l'Office national du film, Radio-Canada ainsi que tous nos centres artistiques et qui aurait à sa tête un directeur, pas nécessairement un autocrate de la culture, qui laisserait entière liberté aux producteurs, pourrait assurer la pleine utilisation du talent créateur. C'est la seule manière de l'organiser d'une manière fructueuse.

Inutile de faire de la radiodiffusion et de la télévision un promoteur public et privé. En abordant la discussion du projet de loi nous découvrirons qu'il a bien d'autres buts que celui d'encourager le talent. Nous devons par exemple décider s'il faut faire une plus grande place aux affaires publiques ou aux spectacles, aux programmes régionaux ou nationaux. Tous ces éléments rendent le problème complexe et, seule, la radiodiffusion est incapable de le résoudre, même avec la meilleure volonté du monde.

• (5.30 p.m.)

Nous pouvons, je crois, atteindre notre but si nous adoptons l'attitude que je propose. Nous avons ici une idée en germe. N'ayons pas peur des gens qui s'occupent de tout, qu'on les appelle tsars ou autre chose. Nous devons maintenir l'activité artistique et le talent créateur de notre peuple si nous voulons atteindre notre but. Je ne veux pas donner l'impression d'être pessimiste. Je crois à la radiodiffusion. Nous sommes parfois très injustes quand nous refusons de reconnaître son apport. Je crois que celui-ci sera encore plus important à l'avenir. J'estime, en dernière analyse, qu'un tel apport ne saurait être dirigé par une mesure législative ni régi par le Parlement dans le sens large de ces termes. Il sera traduit dans les faits lorsqu'un grand